

75. — Si l'office pour les morts est suivi du salut, l'Évêque revêt, au pied de l'autel, l'étole et la chape blanches.

2° — QUAND ON NE VA PAS AU CIMETIÈRE

76. — L'Évêque fait d'abord le sermon pour les morts. L'organiste donne ensuite le ton de l'antienne *Si iniquitates* (page 25) que l'Évêque entonne, et aussitôt après l'intonation, on chante au chœur le psaume *De profundis*. . . qui suit cette antienne.

77. — Pendant le chant de ce psaume, deux clercs étendent le drap mortuaire sur le pavé en dehors du sanctuaire et près de la balustrade.

78. — Après les versets et l'oraison qui suivent le psaume, l'Évêque, précédé de la croix et des acolytes, se rend près du drap mortuaire pendant que l'on chante le répons *Qui Lazarum*. . . (page 29) : le chant du *Libera* suit immédiatement ce répons.

79. — Quand l'Évêque a chanté l'oraison de l'absoute, on enlève le drap mortuaire. On chante le psaume *Miserere*. . . (page 34) pendant que le Prélat, précédé de la croix et des acolytes, revient au pied de l'autel où se termine l'office pour les défunts.

---